

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5  
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du Journal, rue Carnot, 5, et à la Librairie Waisseau, rue de la Gare, 11. — A LILLE, à l'Éclair, place de la Madeleine, 46. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A MOULVAUX, chez M. De la Laiterie, rue de la Station. — A PARIS, chez M. de Lamoignon, 12, rue de la Harpe, et à la gare de Nord et de la gare St-Lazare.

## LE DISCOURS DE M. DESCHANEL A LA CHAMBRE LA CATASTROPHE DU PAQUEBOT LA « RUSSIE »

**Ce Numéro**  
Comprendant SIX PAGES  
NE DOIT ÊTRE VENDU  
QUE 5 CENTIMES

**NOS FEUILLETONS**  
Nous commencerons prochainement  
la publication de  
**PÈRE INCONNU**  
par Pierre SALES  
**MAUVAIS PRÉSAGE**

Paris, jeudi, 10 janvier 1901.  
Je m'étais défilé de l'impression que la réélection de M. Deschanel à la présidence de la Chambre avait produite sur beaucoup de nos amis. Ils voulaient voir comme l'indice d'un retour de la majorité vers les idées libérales. Et ils appuyaient leur sentiment sur cette constatation que les candidats du groupe progressiste aux diverses fonctions du bureau avaient tous été élus en tête, au premier tour de scrutin.

Malgré tout, je restais défiant, et peut-être les lecteurs du « Journal de Roubaix », qui ne font l'honneur de suivre ces articles, avaient-ils trouvé que je ne me réjouissais pas suffisamment des résultats de cette première journée.  
Cela tient, hélas ! au peu d'estime que je professe pour la majorité de la Chambre actuelle. Et il semble bien que la journée d'aujourd'hui démontre que l'opinion que j'ai de la pusillanimité de nos parlementaires, n'est pas exagérée.

D'abord M. Deschanel — oui, M. Deschanel lui-même — s'est attaché à affaiblir autant que possible la portée politique de sa réélection.  
« La Chambre, a-t-il déclaré, dans son allocution, a écarté cette conception fautive du régime parlementaire qui tendrait à lier le sort de la présidence au sort de telle ou telle politique, de tel ou tel cabinet, voire de telle ou telle loi... »

Que cette conception du rôle de président soit parfaite en soi, je n'en disconviens pas, mais que M. Deschanel, en qui la France républicaine se plaît à voir une des réserves du parti libéral, sente la nécessité de l'affirmer sur un pareil moment, voilà qui me dérouta.  
Et que M. Deschanel aggrave encore la signification de sa déclaration par une allusion transparente aux projets liberticides du gouvernement, voilà ce que je ne compris pas !

Aussi, qu'est-il arrivé ? La majorité voyant que le président des modérés parlait de la loi d'association avec un tel détachement a aussitôt cédé à son mauvais penchant et a passé par toutes les volontés de l'extrême gauche.  
Elle a inscrit le projet en tête de l'ordre du jour de sa prochaine séance, en décidant qu'elle lui consacrerait toutes ses après-midi, celle du vendredi excepté. Pour un peu, elle eût, séance tenante, condamné les congrégations à la mort sans phrases !

Les intransigeants de droite, les partisans du « grabuge », ont, d'ailleurs, voté avec les révolutionnaires de l'extrême gauche. Et cette folie, comparable à celle de Gribouille qui se jetait à l'eau pour ne pas se mouiller, a gagné même les membres du centre.  
C'est ainsi que, dans le scrutin sur la discussion immédiate de l'interpellation de M. Sembat, ils confondaient leurs bulletins avec ceux de la Montagne.

A quel sentiment peuvent bien avoir obéi nos amis ? Quelle raison les a déterminés ? Et quelle est cette politique qui consiste à livrer le Pape aux fureurs de l'extrême gauche, sous le vain prétexte d'embarrasser le gouvernement ?  
La politique détestable du « pire » qui a conduit le parti conservateur aux « pires » désastres prendrait-elle faveur chez les progressistes ?  
Nous croyons savoir, d'ailleurs, que les vrais représentants de la politique républicaine, libérale et catholique se sont bien gardés de tomber dans une pareille erreur. MM. Jacques Guyraud, n'ont pas donné à l'extrême gauche cette satisfaction d'inscrire à un tour de faveur l'interpellation de M. Sembat.  
Mais que les gens raisonnables n'aient été qu'en même minorité dans une question de tactique de cette importance, cela ne prouve-t-il pas qu'assassiné dans l'élection du bureau un signe d'assassinement de la majorité, on s'était réjoui trop tôt ?

### Informations

**UN STEAMER PERDU CORPS ET BIENS.**  
Le Havre, 10 janvier. — Le steamer « Ville de Valenciennes » de Saint-Vaast-la-Hague sur le sort duquel on avait de vives inquiétudes, est maintenant considéré comme perdu corps et biens. Son équipage était composé de dix hommes.

**NAUFRAGE D'UN BATEAU-PILOTE.**  
Brest, 10 janv. — Le bateau-pilote « Malgorn n. 2 » du Conquet, obligé de relâcher dans la baie de Lampaul, en face d'Ouessant, a cassé ses corps morts. Par suite de la tempête, le bateau a été poussé à la côte et s'est complètement brisé sur les rochers de la baie de Lampaul. L'équipage a été recueilli à Ouessant.

**MORT DU GENERAL LAMBERT.**  
On annonce la mort du général Lambert à Paris, 16, rue Stanislas. Il était sénateur du Finistère et âgé de 63 ans. Il était le président du comité central de la Société des vétérans des armées de terre et de mer.

**LE FISC ET LES CONGRÉGATIONS.**  
Paris, 10 janvier. — On annonce que le fisc vient de faire saisir les meubles et les immeubles de la Congrégation de l'Enfant-Jésus, à Loriet.

**M. FAVIER AU QUAÏ D'ORSAY.**  
Paris, 10 janvier. — Mgr Favier a été reçu aujourd'hui par le ministre des affaires étrangères. Arrivé à 11 heures 45, l'évêque de Pékin a été aussitôt introduit auprès de M. Delcassé avec qui il s'est longuement entretenu.

**L'EXPLORATEUR GENTIL.**  
Paris, 10 janvier. — Une nouvelle de l'Echo de Paris d'après laquelle l'explorateur Gentil serait dans un état de santé inquiétant a causé une vive émotion dans le monde colonial et parmi ceux qui n'ont pas oublié la brillante expédition qu'il a faite au pôle Nord.

Naturellement, on s'est adressé au ministère des colonies où, comme d'habitude, on a déclaré ne rien savoir et où on s'est borné à rappeler le télégramme du 23 décembre du gouverneur du Congo, portant l'indication aussi peu affirmative que laconique : « que M. Gentil serait arrivé à Bangui ».

**LES CASSEROLLES.**  
D'après le « Soleil » le fait suivant se serait passé au Jockey-Club : « Un officier, membre de ce cercle, se serait livré, dans une conversation intime, à des appréciations sévères sur le compte du général André. Le lendemain, il était appelé chez son général qui lui lavait la tête. L'officier, soupçonnant qu'il avait eu affaire à un agent de la police secrète, revint le soir même au Jockey-Club et dit à haute voix : « Vous savez, le coup d'État aura lieu dans trois jours ».

« Le lendemain, il était de nouveau appelé chez son général, qui lui demandait des explications sur ses paroles. Le doute n'était plus possible : comme l'officier n'avait parlé que devant des amis intimes, il était évident qu'un des domestiques du cercle était un agent de la police ».

**L'INTERDICTION DE LA MESSE ROUGE.**  
Paris, 10 janvier. — Communication a été faite, hier, par le procureur de la République aux juges du tribunal de la Seine de la circulaire du garde des sceaux, portant suppression de la messe rouge et interdiction aux magistrats d'assister en corps et en robe aux cérémonies religieuses autres que les enterrements.

**LA SANTE DU TAR.**  
Berlin, 10 janvier. — Le « Lokaleizerger » publie une dépêche de Copenhague annonçant que le bruit court en cette ville que le tar serait atteint d'une maladie pulmonaire, et qu'une très grande inquiétude régnerait dans les cercles de la cour russe.

On ajoute que le tar et la tsarine se rendront prochainement dans le midi de la France ou en Italie.

**LA MEDICATION SALINE.**  
New-York, 10 janvier. — Les médecins et infirmiers qui soignent le député Neville, du Nebraska, déclarent que le malade est en voie de guérison alors qu'atteint d'une pneumonie avec accidents d'hémoptisie, il paraissait en situation désespérée.

Le changement survenu serait le résultat de la cure saline à laquelle M. Neville a été soumis.

Lundi, alors que les forces du malade baissaient à vue d'œil, on lui administra des injections hypodermiques d'une solution de sel dans de l'eau (une cuillerée par litre).

L'effet fut immédiat, fut si satisfaisant que le traitement fut continué et donna les résultats heureux que l'on connaît.

### CHOSSES ET AUTRES

Au cours, dans une école agricole :  
— Quel est le meilleur moment pour cueillir les pommes ?  
— Monsieur, c'est quand le fermier a le dos tourné et que le gros chien n'est pas dans le jardin.

—  
La marraïne de Lili lui fait cadeau d'un gros chat monté sur tout.  
— Vous pouvez, dit Lili, je ne puis accepter ce cadeau.  
— Pourquoi cela ?  
— Mon perrin m'a donné de petits oiseaux.

### LES EXAMENS D'APTITUDE AUX BOURSES

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre l'arrêté suivant :  
Les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront dans tous les départements :  
1° Pour les jeunes gens, le lundi 18 avril prochain ;  
2° Pour les jeunes filles, le jeudi 18 avril prochain.  
Les instructions seront reçues au secrétariat de chaque préfecture du 1er au 25 mars prochain.  
Les candidats aux bourses de la classe de septième (sans documents) devront justifier, au moment de leur inscription, d'un stage de six mois au moins dans un lycée ou dans un collège.  
Aucun stage dans un établissement public d'enseignement secondaire n'est exigé des candidats appartenant aux autres séries.

### SÉNAT

Séance du jeudi 10 janvier 1901  
M. WALLON, président d'âge, ouvre la séance à deux heures.

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT.**  
Le scrutin pour l'élection du président est ouvert à deux heures un quart et fermé à trois heures. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :  
Nombre des votants, 211 ; Bulletins blancs, 96 ; Suffrages exprimés, 115 ; Majorité absolue, 58. Ont obtenu : M. Fallières, 176 voix ; M. Charlot, 14 ; M. Magnin, 1 ; M. Walton, 1.

### ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le scrutin est ouvert pour l'élection des quatre vice-présidents. Voici le résultat du dépouillement :  
Nombre des votants, 203 ; Majorité absolue, 104. Ont obtenu : MM. Barby, 171 ; Daudet, 165 ; De Verninac, 159 ; Franck-Chauveau, 145 ; Divers, 61.

**ÉLECTION DES SECRÉTAIRES.**  
On procède ensuite à l'élection des huit secrétaires. Nombre des votants, 204 ; Sont élus, MM. Francoeur, 185 voix ; Bourgeois, 184 ; Rambourg, 184 ; Teissier, 184 ; Garbot, 174 ; Denoir, 174 ; Leydet, 164 ; Lecœur-Grandmaison, 165.

**ÉLECTION DES QUESTEURS.**  
Le dépouillement du scrutin pour la nomination des trois questeurs donne le résultat suivant :  
Suffrages exprimés, 190 ; Ont obtenu : MM. Emile Cayot, 172 voix ; Dusserre, 164 voix ; Casot, 156 voix. Tous trois sont proclamés questeurs.

M. WALLON, président. — Je déclare le bureau du Sénat définitivement constitué pour l'année 1901. Le Sénat s'ajourne à demain trois heures. La séance est levée à 5 heures 20.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 10 janvier 1901  
Les députés sont déjà très nombreux. Par contre, il y a des vides dans les tribunes, où l'on remarque cependant d'élegant toilettes.

M. Deschanel fait son entrée. Plusieurs députés montent au fauteuil le complimenter.

M. Baillou, à son banc, reçoit de nombreux témoignages de sympathie.

MM. Millierand, Caillaux, de Lanessan, Leygues, Baudin, Decrais sont au banc du Gouvernement. M. Waldeck-Rousseau n'est pas arrivé.

On remarque l'absence de M. Brisson, qui ne se soucie, sans doute, pas d'assister au triomphe de son adversaire.

Le Président ouvre la séance à 2 heures 10. Il se lève et prononce l'allocution suivante :  
« Un profond silence s'établit. »

**Discours du Président.**  
« Messieurs et chers collègues, « Votre président et votre bureau vous expriment leur profonde gratitude pour la persévérante confiance dont vous les honorez. »

« La Chambre a écarté, de nouveau, cette conception fautive du régime parlementaire qui tendrait à lier le sort de la présidence au sort de telle ou telle politique, de tel ou tel cabinet, voire même de telle ou telle loi. (Applaudissements à gauche.) »

« Le jour où une pareille théorie viendrait à prévaloir, le jour où cette noble magistrature, au lieu de rester la protectrice des droits de tous, serait mise au service d'une opinion, ce serait là, le Gouvernement de discussion recouvert de la robe de chambre de la tribune, et la liberté de la tribune ne serait plus qu'une mascarade. (Applaudissements à gauche.) »

M. RAYOU. — Vous êtes le premier président de combat. (Exclamations à gauche.) M. Renou. — Ne parlez pas de liberté, la loi. (Tumulte.)

Le Président poursuit : « L'essentiel, c'est que chaque député ait la conviction intime qu'il se présente à son poste de député de l'Assemblée nationale, pour devenir l'honneur de l'Assemblée nationale. (Applaudissements aux mêmes bancs.) »

« Messieurs, la Chambre, dans sa dernière session, a accompli une œuvre considérable, que j'ai eu l'honneur de rappeler au jour de la clôture. Ne nous laissons-ils pas aller à des méthodes de travail, adoptées alors, nous tirons certains enseignements. Ces séances budgétaires, où la Chambre semblait continuer les délibérations de sa commission des finances, où des hommes pratiques, rompus aux affaires, pouvaient proposer, de leur plein gré, des observations précises, sans être obligés de préparer un discours et de monter à la tribune, où les galeries du public n'étaient pas encombrées d'un auditoire venu seulement par curiosité... (Rires et mouvement.) »

« Les regards se portent vers les tribunes. « Ces séances, d'où était banni tout ce qui y a parfois, il faut bien le dire, d'artificiel et de théâtral dans notre appareil (applaudissements sur divers bancs) ; ces délibérations, ces séances, ces débats, ces projets de loi, cet État moderne doit attendre de l'exercice des institutions libres que le spectacle d'une vaste assemblée passionnée, mobile et souvent, hélas ! violente, n'est-ce pas dans cette voie qui fait persévérer, si nous voulons que les Chambres accomplissent pleinement leur œuvre de législation et de contrôle ? »

« La modification que vous avez apportée au règlement, en ce qui touche les augmentations de dépenses, ne paraît-elle pas en appeler une autre ; puisque vous pouvez toujours proposer, comme sanction de vos critiques, une réduction de crédits, ne conviendrait-il pas de renoncer à cet usage qui permet de présenter, non seulement après la discussion générale du Budget, mais même au cours de l'examen des chapitres, des motions, ces projets de réduction au moyen desquels on agit, dans la loi de finances, des interpellations déguisées et l'on cause même de légères interruptions. (Violentes interruptions à l'extrême gauche.) Applaudissements à droite et au centre. »

« Ne serait-il pas également souhaitable que la Chambre vote le Budget dans la grande session ? Ce qui permettrait, au Sénat de l'examiner dans la session extraordinaire, et ce qui serait plus conforme à la fois, aux convenances, à l'esprit de la Constitution, et à l'intérêt financier du pays. (Applaudissements au centre.) »

« D'autre part, l'habitude qui s'est introduite, peu à peu, de proposer des additions aux extra du jour motifs, cette pratique, sur laquelle mes émissaires précédents et moi avons fait maintes fois d'expresses réserves, n'est-elle pas contraire, et à la logique et à la célérité des votes, puisqu'un député peut ainsi alléger profondément ou même annuler, par un texte inséré, la pensée des auteurs de l'ordre du jour primitif. (Applaudissements au centre ; violentes interruptions à l'extrême gauche.) »

« Sur tous ces points, le règlement s'est courbé à la longue, et le Président, vous le savez, ne peut plus redresser maintenant les ressorts faussés qu'autant que vous le voudrez bien. « Les occasions de temps que nous habituellement profiterait aux formes et, par exemple, à ces lois antérieures et oubliées, qui tiennent une place toujours croissante dans nos préoccupations... »

M. COYRANT. — Qu'on ne discute jamais !  
Le Président. — Parce que, de plus en plus, nous voulons faire de la République une perpétuelle victoire sur le vice, l'ignorance et la misère, le plus haut développement de la personne humaine, le règne de la justice et de la fraternité. (Vifs applaudissements au centre et à l'extrême gauche.)

tous ses arguments, et que la lettre courtoise des idées rendait inutiles les violences qui provoquent les représailles et ces artifices exorbitants de protection qui finissent toujours par se retourner contre ceux qui en usent. (Applaudissements au centre.)

M. RAYOU. — C'est à la droite qu'on s'adresse ! (Protestations ; bruit.)

« Le Président. — Messieurs, le nouveau siècle est exposé à voir de profondes transformations en Europe. Or, à certaines heures décisives, être absent ou distrait, c'est être vaincu. L'état présent du monde commande, à tous les Français, de rester étroitement unis. »

« En regardant au dehors, nous sentons la nécessité d'apporter plus de mesure dans nos polémiques, plus de tolérance et de respect pour nos convictions mutuelles, un effort énergique vers la concorde, une attention vigilante aux événements qui s'annoncent, une diplomatie active, appuyée sur une armée puissante, unie et respectée. (Salvo d'applaudissements à droite et au centre ; clameurs forcées à l'extrême gauche.)... et sur des finances rigoureusement conduites. »

« Tel est, à l'heure du XX<sup>e</sup> siècle, le vœu des hommes qui, nés à la vie de l'esprit, dans le deuil de la France, ne sont entrés, dans la vie politique, que pour s'efforcer de son relèvement. (Nouveaux applaudissements.) »

« En terminant, mes chers collègues, il me reste un devoir doux à remplir : d'assurer, de votre nom, un respectueux et cordial salut à nos vénéralx doyens, MM. Boyssac, le baron Gérard, et Turigny. (Applaudissements.) »

« Je remercie notre jeune et vert président d'âge d'aujourd'hui, M. Raupig. »

« Presque toute la Chambre se tourne vers M. Raupig en applaudissant. Celui-ci, très ému, se lève et salue de la tête. Les applaudissements redoublent ; il s'agit de nouveau. »

Le Président reprend :  
« M. Raupig, toujours si affable, qui nous donne l'exemple d'une facilité vaillante au devoir parlementaire, et qui s'est fait applaudir de toute la Chambre en rappelant les principes de liberté, de justice et d'union. (Applaudissements au centre.) »

M. BAYOU d'ASSON. — Il n'y a pas de liberté, aujourd'hui !

Le Président... qui aimait les républicains nos pères, et qu'il nous ont transmis avec leur sang. (Applaudissements à gauche ; exclamations.)

« Je remercie également nos secrétaires d'âge, dont le talent a réalisé les espérances qu'ils nous avaient fait concevoir. »

« La dernière phrase de l'allocution du président est applaudie au centre, sur plusieurs bancs à droite, quant à la gauche et à l'extrême gauche, elles n'ont pas encore digéré l'échec de M. Brisson. »

### LE RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Le PRÉSIDENT invite ensuite la Chambre à régler son ordre du jour.

Le PRÉSIDENT DU CONSEIL, qui est arrivé pendant le discours de M. Deschanel, monte à la tribune :  
« Le PRÉSIDENT DU CONSEIL se lève. On lui crie : A la tribune ! Il monte à la tribune. »

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Le Gouvernement ne s'oppose pas à la discussion réclamée par M. Tranoz. (Exclamations à l'extrême gauche ; applaudissements ironiques à droite.) Nous avons seulement demandé, qu'entre les lois politiques, celle sur les associations fût discutée la première, et nous maintenons, en cela, notre décision ; mais nous n'avons pas entendu, par là, empêcher le vote de telle ou telle loi économique nécessaire. (Très bien, très bien sur quelques bancs ; applaudissements ironiques ; cri : Bravo ! le distingue.)

Un débat confus et tumultueux s'engage.  
M. Tranoz insiste en faveur de sa motion.  
M. Walter demande qu'on discute sa loi tout de suite.

Plusieurs membres réclament le maintien de l'ordre du jour.  
M. CHARLES GRAS. — Je demande qu'on discute la loi sur les associations, toutes les après-midi, et si une loi urgente se présente, qu'on s'ajourne le matin pour la voter. (Exclamations au centre ; applaudissements à l'extrême gauche.)

Le PRÉSIDENT. — C'est là une motion préjudicielle ; je vais la mettre aux voix. (Cri : Non ! non ! Si ! si !)

Le scrutin est ouvert sur la motion Gras. L'agitation est indescriptible. Les passions atteignent un degré de surexcitation incroyable.

Le président annonce qu'il y a lieu à pointage. (Exclamations, bruit prolongé.) La salle se vide. La séance est suspendue à 3 heures.

Elle est reprise à 3 heures 20.  
Le président proclame les résultats du pointage. Votants, 539 ; majorité absolue, 270 ; pour 253 ; contre, 284.

La motion Gras est repoussée (applaudissements au centre, bruit).  
M. LE PRÉSIDENT. — Je suis assis d'une motion de M. Walter, tendant à décider qu'on discutera la loi sur les associations les lundis, mardis et jeudis après-midi. (Mouvement.)

M. CURY D'ORNAVO. — Je ferai observer que, d'après le règlement, les interpellations ne peuvent être ajournées de plus d'un mois. Le droit d'interpellation est accordé et voté sans même l'existence du régime parlementaire. Tous les députés ont bien respecté le règlement. À ce point de vue, et notamment MM. Grisy et Brisson. Or, comment discuter-t-on les interpellations inscrites, si les séances des lundis, mardis et jeudis, sont consacrées à la loi sur les associations ?

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Il ne s'agit pas, je le demande qu'avant de discuter le projet sur les associations, on liquide les interpellations dont certaines attendent depuis longtemps. (Applaudissements à droite ; clameurs à l'extrême gauche.)

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Le règlement dit que les interpellations ne peuvent être inscrites à plus d'un mois, mais inscrites ne veut pas dire discutées. (Vifs réclames à l'extrême gauche.)

### L'INTERPELLATION SEMBAT

La lettre du Pape

Mais, au moment où l'on croit que la séance va être levée, un coup de théâtre se produit.  
M. le président annonce :

« J'ai reçu de M. Sembat, une demande d'interpellation au Gouvernement sur l'ingérence du Vatican dans les affaires intérieures de la France. (Applaudissements ironiques à droite ; exclamations ; mouvement prolongé.) »

Le président du conseil demande que cette interpellation soit inscrite à la suite des autres... (exclamation ; protestations à l'extrême gauche ; cri : Tout de suite !)

M. SEMBAT. — Je demande la discussion immédiate. Un grave événement a été produit dans l'intercession ; il n'est pas possible de discuter le projet sur les associations avant d'avoir réglé cet incident, avant de savoir si l'on peut ainsi peser, du dehors, sur les décisions de la France. (Applaudissements à l'extrême gauche auxquels la droite s'associe ironiquement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi de la discussion demandée par le Gouvernement.

### Echec du gouvernement

Le scrutin a lieu au milieu d'une effervescence inouïe. La droite et le centre votent contre le renvoi. Les ministères aperçoivent le danger. Le gouvernement va être battu. Aussitôt l'animation redouble. MM. Ros, Malaspina, font une propagande désespérée à l'extrême gauche. Ils font presque violence à certains de leurs collègues, et les obligent à voter blanc.

Les socialistes, ou du moins, certains d'entre eux, semblent, en effet, pris de peur, en présence d'un résultat qui est leur œuvre et qui va découvrir le gouvernement ; de l'autre côté, on s'agit aussi dans la fièvre. MM. Ribot, Poincaré, Krantz, Piou, très entourés, parlent avec animation.

Au banc des ministres, MM. Waldeck-Rousseau, Millierand, semblent désespérés. Leurs amis les entourent. Visiblement on ne sait que faire. M. Millierand se lève et va conférer avec MM. Dubief et Gouzy. Cependant, les secrétaires discutent entre eux et paraissent embarrassés. A gauche on leur crie : Pointage ! pointage !

Sans doute, les ministères ont eu recours à un expédient, celui qui consiste à charger les urnes d'un nombre de bulletins tel qu'il rend le pointage nécessaire. À la faveur de ce pointage, on espère repêcher les votes dans la confusion.

Le président annonce, en effet, qu'il y a lieu à pointage. Tout le monde s'élance dans les couloirs, MM. Waldeck-Rousseau et Millierand les premiers. La séance est suspendue à quatre heures.

Elle est reprise à 4 heures 20.  
Le Président proclame les résultats du pointage :  
Votants ..... 613  
Majorité absolue ..... 307  
Pour ..... 216  
Contre ..... 397

Le renvoi de la discussion de l'interpellation Sembat à la suite de l'ordre du jour, renvoi demandé par M. Waldeck-Rousseau, est repoussé. (Applaudissements ironiques à droite ; cri sur quelques bancs : discussion immédiate ! agitation.)

### LE GOUVERNEMENT REPÊCHÉ

Mais, pendant le pointage, les ministères ont eu le temps de se concerter et de chapitrier les socialistes. Il s'agit de repêcher le gouvernement, et, tout de suite, le président annonce : M. Isnambert demande la parole.

M. Isnambert. — La demande d'interpellation de M. Sembat présente un caractère de caractère et est, en fait, le projet dont la discussion doit commencer lundi. (Exclamations ironiques à droite et au centre.) C'est M. Sembat lui-même qui a fait ressortir cette connexion. Il demande donc à la Chambre de rejeter la discussion de cette interpellation, celle de la loi sur les associations. (Exclamations générales.)

M. CURY D'ORNAVO. — Bravo, la manœuvre. (Rires.)  
M. LASSIES. — Le Pape vous envoie un chapelet. (Rires.)

M. COBERT. — Je demande que l'interpellation soit fixée à lundi avant la loi sur les associations, dont elle sera la préface. (Mouvements divers ; agitation prolongée.)

Les socialistes ne bougent pas, mais leur mauvais humeur est visible ; ils se font, à contre-cœur, les complices d'une manœuvre destinée à sauver le Cabinet.

Quant à celui-ci, il est trop heureux qu'on lui tende cette perche. Aussi, le président du Conseil, déclaré-t-il, avec empressement, accepter la fixation à lundi. M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la motion Colet.

Cette motion est adoptée par 352 voix contre 194. Lundi, l'interpellation Sembat sera donc discutée avant le projet sur les associations.  
La séance est levée sans autre incident, à cinq heures.

### LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Discours de M. d'Haussonville

Nous avons dit hier que M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française, avait prononcé, mercredi soir, dans la salle de la Société d'agriculture, rue de Grenelle, à Paris, un éloquent discours en faveur de la liberté d'association ; voici les passages principaux de ce discours :

M. le comte d'Haussonville a d'abord rappelé les grands principes auxquels se ralliaient, il y a vingt-cinq ans, ceux même — et l'orateur cite notamment M. Brisson — qui se font aujourd'hui les proscriptions des congrégations religieuses. Puis, ayant résumé la législation actuelle en matière d'associations, M. d'Haussonville a entrepris l'examen du projet déposé par le ministre et renvoyé par M. Trouillot :

**LA GUERRE AUX CONGRÉGATIONS**  
Ce que renferme d'inique et d'arbitraire ce projet, morose d'une coalition sans précédent a voulu jeter en pâture aux appétits d'une majorité devenue au milieu de l'orateur n'a pas de peine à le montrer au milieu des applaudissements de l'assistance. Aucune congrégation religieuse n'échappe à ce projet, ni celles dont la maison mère est à Rome, mais dont les membres résident en France ou sur des colonies d'éclatantes services à la charité, et qui ont à l'étranger sous le protectorat de la France ; ni celles exclusivement françaises par leur origine et leur direction, mais dans les rangs desquelles étrangers et étrangers se font honorer d'être ; ni ces modestes congrégations qui, sur la demande d'un évêque se forment parfois pour répondre aux besoins dédaignés d'un diocèse. Toutes sont exceptées du droit commun.